

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2831**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Conception de produits industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative de la Métallurgie	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BTS Conception de produits industriels (CPI) est un technicien de bureau d'études en charge de la modification, de l'amélioration, de la reconception partielle ou de la création de produits industriels pluritechnologiques. Il exerce, au sein d'une équipe les activités professionnelles suivantes : 1. DÉFINITION DES LIMITES DE L'ÉTUDE À CONDUIRE

- Explicite le besoin du client et, si nécessaire, reformule sa demande ;
- Formalise le cahier des charges fourni par le client.

Ces activités peuvent entraîner des contacts directs avec le donneur d'ordre et des déplacements sur site.

2. CONSTITUTION DU DOSSIER D'ÉTUDE À PARTIR DU CAHIER DES CHARGES VALIDÉ :

- Conduit des recherches documentaires à l'aide de l'ensemble des bases de données disponibles ;
- Analyse les solutions existantes, intègre les normes en vigueur et les contraintes de la propriété industrielle ;
- Identifie les moyens techniques de production mobilisables.

3. CONCEPTION DU PRODUIT :

- Recherche et propose une solution constructive ;
- Élabore une maquette numérique correspondant aux caractéristiques attendues et valide le modèle proposé par simulation informatique ou calcul ;
- Estime la durée de l'étude et donne des éléments permettant d'évaluer son coût ;
- Définit les spécifications de fonctionnement, choisit les composants et les éléments essentiels du projet ;
- Procède à une étude de préindustrialisation en liaison avec les responsables de la production.

4. CONSTITUTION DU DOSSIER DE DÉFINITION DU PRODUIT:

- Élabore le modèle numérique définitif et des représentations graphiques dérivées;
- Réalise les dessins de définition du produit fini.

Le titulaire du BTS Conception de produits industriels doit être capable : - de communiquer avec différents spécialistes, d'intégrer leurs recommandations et préoccupations ;

- d'argumenter les solutions techniques qu'il propose ;
- de construire une communication technique écrite ou orale relative au projet, en français et en anglais;
- de participer à des échanges techniques et de lire des documents techniques en anglais.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises ou prestataires de services amenés à concevoir des produits industriels pluritechnologiques, relevant du champ général de la mécanique ou des constructions métalliques (biens de consommation pour le grand public ou biens d'équipement pour les entreprises).

Technicien de bureau d'études Dans les grandes entreprises, le métier s'exerce sous l'autorité d'un responsable d'études (chef de bureau d'études ou chargé d'affaires). Il exige davantage d'autonomie dans les PME-PMI.

Dans tous les cas, il s'inscrit dans un cadre collaboratif d'ingénierie concurrente, soit au sein de l'entreprise, soit avec des partenaires ou sous-traitants.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1203 : Conception et dessin produits mécaniques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les unités constitutives du diplôme sont les suivantes: - Français

- Langue vivante étrangère : anglais obligatoire
- Mathématiques
- Motorisation des systèmes
- Étude de produits industriels (2 unités) : Modélisation et comportement des produits industriels, Analyse et spécification de produits
- Épreuve professionnelle de synthèse (2 unités): Soutenance du rapport de stage industriel, Présentation du projet industriel
- Épreuve facultative de langue étrangère (hors anglais)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du brevet de technicien supérieur.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 décembre 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur Conception de produits industriels (JO du 26/12/2004)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Conception de produits industriels (dernière session 2006)